

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre, le conseil municipal convoqué le sept décembre 2020, s'est réuni, sous la présidence de M. GLEZGO Hervé, Maire, à 20h00.

Sont présents : M. ACLOQUE Joël, M. DESCHAMPS Romuald, Mme DESCHAMPS Clara, M. ESPEROU Louis-Claude, Mme GALICZ Aurore, M. GLEZGO Hervé, M. GOMES Carlos, Mme LECEUVE Véronique, Mme POUSSIN Séverine, M. POULOUIN Alain, M. VIVET Jean-Philippe

Absents excusés : Mme Chantal ARNAUD, Mme Rolande PORTHEAULT

Absents : LE RIDANT Claudine

Mme Arnaud a donné pouvoir à M. Glezgo.

Mme Portheault a donné pouvoir à M. Glezgo.

Mme GALICZ Aurore est nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION : Décision Modificative n°2 budget commune 2020, rapporteur M.

Esperou

Vu la demande de remboursement émanant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un trop perçu de subvention lié aux travaux d'hydraulique douce, il convient d'effectuer les révisions de crédits suivantes :

En Dépense d'investissement

Article 2033 : Frais d'insertion : - 200 euro

Article 1328 : Autres : + 200 euro

Afin de pouvoir régler les attributions de compensation négatives de décembre à la communauté de communes du Vexin normand, il convient d'effectuer les révisions de crédit suivantes :

En dépense de fonctionnement

Article 022 : dépenses imprévues : - 2400€

Article 739211 : attributions de compensation : + 2400€

Votant : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : Décision Modificative n°4 budget assainissement 2020, rapporteur M. Esperou

Vu le déséquilibre du BP assainissement 2020,

Pour la partie opération d'ordre, il convient d'effectuer les révisions de crédits suivantes :

En recette d'investissement :

Chapitre 021 Virement section exploitation : - 34 222,26 euro

En dépense de fonctionnement :

Chapitre 023 Virement à la section investissement : - 34 222,26 euro

Votant : 13
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : Convention avec la fourrière animale, rapporteur M. Glezgo

Vu le code Générale des Collectivités territoriales,

Considérant que L'article 213-3 du code rural prévoit que les communes ont obligation de disposer d'une fourrière communale ou d'établir une convention avec un service fourrière déjà existant,

Considérant que la précédente convention est arrivée à échéance,

Il convient :

- De renouveler la précédente convention signée avec la SPA d'Essuillet et de l'Oise pour une durée de 2 ans ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

La contribution est fixée à 0.54 € par habitant basée sur le chiffre de population issu du recensement constaté au 1er janvier de l'année N-1.

Votant : 13
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : Travaux d'enfouissement SIEGE27, rapporteur M. Gomes

Vu la proposition de travaux présentée par le SIEGE 27, concernant l'enfouissement des réseaux chemin du buisson de bleu phase 2,

Il convient de :

- Valider la proposition faite par le SIEGE 27 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation ;
- Inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2021 ;

Pour rappel :

Montant total de l'opération :

En investissement : 13 083,32€

En fonctionnement : 10 416,67€

Votant : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : subvention coopérative scolaire, rapporteur Mme Galicz

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la municipalité souhaite maintenir les subventions accordées à l'école au titre des voyages scolaires,

Il est proposé au conseil d'adopter la subvention suivante pour l'organisation de sorties scolaires

Coopérative scolaire : 1500 €.

Ces montants sont prévus au budget primitif 2020, section fonctionnement, compte 657361 pour la coopérative scolaire.

Est précisé ici que la subvention initialement prévu était de 3000€, et que cette dernière est décomposée en deux, 1500€ pour des sorties scolaires, et 1500€ restant en crédit pour de l'acquisition de matériel.

Votant : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : Vente de matériel communal, rapporteur M. Esperou

Vu l'état de vétusté du véhicule FIAT Ducato immatriculé 8561YN27,
Vu la délibération n°045202045 portant sur l'acquisition de nouveaux véhicules de voirie,
Vu l'offre de reprise formulée par la société Redelé, pour un montant de 1000€,
Considérant que le camion benne a été remplacé,

Il convient :

- D'autoriser la vente du véhicule Fiat Ducato 8561YN27, pour un montant de 1000€ ou supérieur ;
- De faire publicité de la vente dudit matériel ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes.

Votant : 13
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : Inventaire des anomalies assainissement, rapporteur M. Glezgo

Vu les problèmes constatés sur l'ensemble de la commune concernant les travaux d'assainissement,
Vu le coût engendré par les travaux initiaux et la reprise des dysfonctionnements,

Il convient de :

- Mettre en place un formulaire à la disposition des administrés, permettant de signaler tous les problèmes, anomalies et défauts rencontrés à l'occasion du chantier d'assainissement ;
- Regrouper tous les signalements reçus et les produire en justice afin qu'un expert soit nommé par le tribunal pour estimer le bienfondé de la requête et réaliser les estimations du préjudice subi ;
- Autoriser M. le Maire à entamer toutes les démarches afférentes, y compris la saisine du tribunal, en vue de l'obtention de la réparation du préjudice subi ;

Votant : 13
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **L'assemblée signale des problèmes de circulation routière rue du Beauregard (vitesse).**

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations du conseil municipal du 27 novembre, notamment les aménagements routiers devant être réalisés prochainement. Il précise également qu'une demande officielle a été adressée à la gendarmerie afin que soient renforcés les contrôles routiers.

- **Monsieur Poulouin soumet au conseil la proposition suivante : organiser un système de collecte des encombrants.**

L'idée avait déjà été évoquée, et sera de nouveau étudiée quant aux modalités de mise en œuvre.

- **L'assemblée demande ce qu'il en est des différentes animations communales.**

Monsieur le Maire rappelle que le contexte sanitaire a bloqué tous les événements, culturels et animations. Il rappelle également les délibérations du conseil du 27 novembre, portant adoption d'un projet d'accueil pour un volontaire en service civique sur le domaine culturel.

La séance est close à 21h30